Discours de Tallien à la Convention à propos des événements du 2 Septembre 1792.

Les vrais coupables sont les prisonniers qui ont été égorgés!

LA VERITÉ

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

CONVENTION NATIONALE.

LA VÉRITÉ

Sur les Événemens du 2 septembre,

PAR J. L. TALLIEN,

Ci-devant secrétaire-greffier de la commune de Paris, & député du département de Seine & Oise à la Convention nationale.

D'APRÈS ce que je vois, d'après ce que j'entends journellement dans la Convention nationale, je crois qu'il est important de dire un mot sur les événemens du 2 septembre, qui ont servi de base à toutes les calomnies répandues contre la ville de Paris, & sur lesquels paroissent fondées les préventions d'un grand nombre de députés des départemens.

On a souvent répété avec affectation, & on a voulu persuader que ces événemens étoient le résultat des combinaisons d'une *faction*, que l'on a depuis désignée sous le nom *de parti désorganisateur.*

Pour détruire ces absurdes déclamations, je vais retracer en peu de mots les causes qui ont produit ces événemens.

C'eſt à moi, peut-être, qu'il appartient plus particulièrement de remplir cette tâche, moi qui les ai vus de près; moi qui n'y ai pris part que pour ſauver la vie à pluſieurs individus, contre leſquels il y avoit, ſans doute, de trop juſtes ſoupçons d'inciviſme, mais qui cependant ne devoient pas périr ſans avoir été entendus & jugés légalement. Oui, les douloureux ſouvenirs que rappelle ſouvent à ma mémoire cette journée déſaſtrueuſe, ſont effacés par le bonheur que j'ai eu de rendre à leurs familles éplorées des pères, des époux, des enfans, & ſur-tout une femme intéreſſante par le fruit de l'amour qu'elle portoit dans ſon ſein, & que j'ai dérobée à la vengeance du peuple. Je garde entre mes mains les témoignages précieux de reconnoiſſance que j'ai reçus de ces infortunés. Je les tranſmettrai à mes enfans comme un titre honorable, en leur apprenant que la juſtice & l'humanité doivent être les premières vertus d'un peuple républicain.

Je trouve les cauſes de ces événemens d'abord dans la lenteur des tribunaux à punir les coupables dont les priſons regorgeoient. Des hommes contre leſquels il y avoit les accuſations les plus graves, étoient renfermés depuis deux & trois ans ſans avoir encore été entendus.

Le tribunal établi pour connoître des crimes du 10 août avoit bien, il eſt vrai, fait tomber la tête de quelques conſpirateurs ſubalternes: mais *Montmorin*, l'un des chefs des contre-révolutionnaires, avoit été déchargé d'accuſation, & mis en liberté. Ce fut ce déni de juſtice qui occaſionna les premiers mouvemens du peuple.

A la même époque, un criminel expoſé ſur la place publique, eut l'inſolente témerité de crier, ſur l'échafaud & en préſence d'une multitude innom-

brable, *Vive le Roi! vive la Reine! vive Monſeigneur Lafayette! au diable la Nation!* Ces mots ſéditieux, pluſieurs fois, répétés excitèrent l'indignation publiques, & il eût été immolé à l'inſtant même, ſi le Procureur de la commune ne lui eût fait un rempart de ſon corps, & ne l'eût reconduit dans les priſons pour le livrer aux tribunaux.

Dans ſon interrogatoire, il déclara que depuis pluſieurs jours l'argent étoit répandu avec profuſion dans les priſons, & qu'au premier ſignal les brigands qu'elles renfermoient ſeroient armés pour ſervir la cauſe des contre-révolutionnaires.

Perſonne n'ignoroit d'ailleurs que c'étoit dans les priſons que ſe fabriquoient tous les faux aſſignats qui étoient répandus en très-grand nombre dans la circulation; & effectivement après l'expédition du 2 ſeptembre, on a trouvé des planches, du papier & tous les uſtenſiles néceſſaires pour fabriquer des aſſignats & des billets de confiance de toutes les valeurs. Ces pièces exiſtent, & ſont dépoſées aux greffe des tribunaux.

Telles furent les cauſes premières qui provoquèrent l'indignation publique.

C'eſt dans ce moment que la nouvelle de l'entrée des Pruſſiens ſur le territoire françois ſe répandit; que la trahiſon du commandant de Longwy fut connue, & que l'on apprit que la ville de Verdun étoit déjà en la poſſeſſion des troupes de Brunſwick. Tout le monde connoiſſoit le dénuement de nos armées, dénuement exagéré encore par les malveillans. Aucune place forte ne s'oppoſoit plus à l'arrivée des ennemis à Paris. Il falloit donc par un grand mouvement ranimer le zèle des citoyens, qui déjà commençoit à ſe ralentir. Il falloit former de nombreux bataillons pour repouſſer loin de nous les hordes d'eſclaves mer-

cénaires qui s'en approchoient. Ce fut alors que la Commune de Paris, convaincue du danger public fit tirer le canon d'alarme, sonner le tocsin, & fitretentir par-tout le cri : *aux armes, Parisiens! l'ennemi est à nos portes* . . . . . Bientôt des milliers de citoyens furent réunis sous les drapeaux de la liberté, organisés, & prêts à marcher; mais, avant de partir, une réflexion simple & naturelle se présente à leur esprit : « Au moment où nous marchons à l'ennemi,
» disent-ils, où nous allons verser notre sang pour
» la défense de la patrie, nous ne voulons pas que
» nos pères, nos femmes, nos enfans, nos vieil-
» lards restent exposés aux coups meurtriers des scé-
» lérats que renferment les prisons. Avant d'aller
» combattre les ennemis de l'extérieur, il faut anéantir
» ceux de l'intérieur. »

Tel étoit le langage tenu par ces soldats citoyens, lorque deux prêtres non-assermentés, que l'on conduisoit dans la maison de détention qui leur étoit destinée, font entendre des cris séditieux, se refusent à prononcer les mots sacrés de *liberté* & d'*égalité*, & profèrent les invectives les plus graves contre la révolution. La fureur alors s'empare de ceux qui avoient entendu ces blasphèmes, & aussitôt ces téméraires tombent sous la hache vengeresse du peuple.

On se porte, au même moment, dans les prisons de l'Abbaye, où étoient renfermés tous les conspirateurs. Les magistrats en sont informés, ils y volent; ils veulent arrêter la vengeance; ils parlent le langage de la loi, mais leurs efforts sont inutiles. Le peuple leur promet que les coupables seuls seront punis, mais que sa patience est à bout; que trop long-temps on l'a provoqué impunément : Un espèce de Jury est formé; à l'instant les livres

d'écrous ſont apportés; le criminel périt; l'innocent eſt mis en liberté.

La vieilleſſe, les infirmités, la foibleſſe du sèxe intéreſſent ces hommes que l'on veut nous peindre comme des anthropophages. Les cheveux blancs du gouverneur des Invalides; les ſoins que lui prodigue une fille jeune & belle, font oublier les ſentimens de vengeance, & ce couple intéreſſant eſt porté en triomphe.

Les Suiſſes, les aſſaſſins du peuple dans la journée du 10 août, renfermés au nombre de près de trois cents, ſont mis en liberté & incorporés dans les bataillons nationaux.

Une ſeule femme périt dans cette circonſtance; mais nous devons le dire, ſes liaiſons avec l'ennemie la plus acharnée de la Nation, avec *Marie-Antoinnette*, dont elle avoit toujours été la compagne de débauche, juſtifient en quelque ſorte les excès auxquels on s'eſt porté à ſon égard.

Telles furent les circonſtances qui précédèrent & provoquèrent les événemens du 2 ſeptembre; événemens terribles ſans doute, qui, dans un temps de calme, euſſent dû provoquer toute la vengeance des lois, mais ſur leſquels, dans un temps de révolution & d'agitation, il faut tirer un voile, & laiſſer à l'hiſtorien le ſoin de conſacrer & d'apprécier cette époque de la révolution, qui a été beaucoup plus utile que l'on ne penſe.

Députés des quatre-vingt-trois départemens, mes chers collègues, je viens de mettre ſous vos yeux des faits qu'on vous avoit ou diſſimulés ou dénaturés; tous ceux qui en ont été les témoins peuvent atteſter ſi je me ſuis écarté de la vérité. Dégagez-vous donc, enfin, des préventions dont on a eu ſoin de vous environner à votre arrivée à Paris.

Soyez persuadés que les citoyens de cette ville, berceau de la révolution, ne veulent avoir d'autre influence que celle de la raison & de la justice. Non, ils ne veulent pas dominer; vous les verrez toujours amis ardens de la liberté & de l'égalité; toujours prêts à faire de nouveaux sacrifices, lorsqu'ils pourront être utiles à la chose publique. Les hommes du 14 juillet & du 10 août seront toujours les mêmes, toujours ils fraterniseront avec leurs concitoyens des quatre vingt-deux départemens. Mais, je vous déclare en leur nom, & je suis certain de n'être désavoué par aucun d'eux, qu'ils seront toujours aussi les ennemis irréconciliables des *dictateurs*, des *protecteurs*, & de tous ceux qui, par l'établissement d'un gouvernement fédératif, voudroient détruire l'unité de la République.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

[illegible]

[illegible] NATIONALE